



HAL
open science

CRJ - Centre de recherche Juridique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRJ - Centre de recherche Juridique. 2009, Université de La Réunion. hceres-02033388

HAL Id: hceres-02033388

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033388>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre de recherche juridique

de l'Université de la Réunion



Juin 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre de recherche juridique
de l'Université de la Réunion



Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2009

Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Centre de recherche juridique

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 14

Nom du directeur : M. Pascal PUIG

Université ou école principale :

Université de la Réunion

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date(s) de la visite :

2 juin 2009



Membres du comité d'évaluation



Président :

Mme Valérie MICHEL (Université de Strasbourg)

Experts :

M. Jean-Eric GICQUEL (Université de Rennes 1)

Mme Ariane VIDAL-NAQUET (Université Aix-Marseille 3)

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Observateurs



Délégué scientifique de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

Rapport d'évaluation



1 • Présentation succincte de l'unité

Le CRJ compte :

- 32 enseignants-chercheurs, dont 8 professeurs, 11 maîtres de conférences HDR, 13 maîtres de conférences non HDR.
- 1 PAST
- 33 doctorants dont 7 ATER et 2 moniteurs. Le bilan fait état de 3 soutenances de thèse et de 3 soutenances d'HDR par an
- 1 technicien à mi temps
- 1 moniteur bibliothèque

Nombre de membres bénéficiant d'une PEDR : 3

Nombre de publiants : 80%

2 • Déroulement de l'évaluation

La visite a débuté par un entretien avec le directeur, le représentant de l'établissement et des membres de l'équipe en charge d'actions spécifiques (revue juridique de l'océan indien, projet de veille juridique). Dans un second temps, la discussion a été élargie aux membres de l'équipe. Un troisième temps fut consacré à un entretien avec les doctorants. Elle s'est achevée par une visite des locaux.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Le document remis avant l'audition est le dossier de demande de reconnaissance auprès du Ministère dans le cadre de la procédure de contractualisation 2009-2012. Il a été complété par une présentation orale.

Ces éléments permettent de constater qu'à l'évidence la définition de la politique de recherche du centre peut être rendue difficile par sa composition - le centre regroupe l'ensemble des EC en sciences juridiques et sciences politiques de l'université de la Réunion - et, corrélativement par la diversité des matières couvertes. La politique suivie appelle les remarques suivantes :

la méthode suivie au sein du CRJ permet de concilier la liberté devant être reconnue à chacun de mener des recherches dans sa/ses spécialités et domaines de prédilection tout en posant les bases d'une recherche collective.

Les thèmes retenus pour favoriser le développement d'une recherche collective peuvent paraître trop généraux (ce qui se ressent dans le choix de certains sujets de thèse) ou, du moins, insuffisamment spécifiques pour aider à la construction d'une identité de centre (cas de droits fondamentaux par exemple). Leur traitement, par le prisme du thème phare de recherche - l'adaptation du droit à l'outre-mer - pourrait être bienvenue. Sur cet axe de recherche, il



est beaucoup attendu de la mise en place du projet de veille juridique et du centre de résolution des conflits Réunion-Océan Indien. L'on peut y voir une opportunité idéale pour poser les bases d'une politique contractuelle de centre pour l'heure inexistante.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

Non pertinent

5 • Analyse de la vie de l'unité

Outre les éléments mentionnés au point 3, il doit être fait état d'une demande des doctorants en faveur d'une plus grande association à la vie de centre, l'instauration de moments de rencontres et de discussions, voire l'instauration d'appels à contribution pour les colloques tenus à l'université de la Réunion.

6 • Conclusions

– Points forts :

- Equipe pluridisciplinaire dans les matières juridiques
- Activités et manifestations scientifiques assez soutenues, non réduites à la participation d'intervenants locaux.
- Publication scientifique soutenue
- Création d'un site internet
- Valorisation des activités du centre par la revue juridique de l'oécan indien.

– Points à améliorer :

Afin que le centre acquiert une identité plus marquée, les axes de recherche pourraient être plus affinés afin qu'il soit mieux tiré profit des particularismes de la zone océan indien et des potentialités afférentes. Dans cette perspective, une ouverture plus grande sur certains domaines - économie par exemple, ce que semble pouvoir induire la création d'une fédération de recherche - peut être bienvenue : des thèmes propres à la zone de l'océan indien pourraient ainsi, et plus aisément, être traités dans toutes leurs dimensions.

– Recommandations :

- Renforcer la valorisation de la recherche liée aux spécificités de la zone océan indien par la mise en place rapide des cahiers de la veille juridique et le centre de résolution de conflits Réunion-Océan Indien
- Développer une politique contractuelle
- Exploiter les potentialités de la fédération de recherche en cours de constitution
- Renforcer l'association des doctorants à la vie du centre



Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	A	C	B

Contractualisation vague D 2010-2013

Unité de recherche : dossier unique

CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE

EA n° 14 *Droit et politique comparés*

Réponse au rapport d'évaluation

Les membres de l'Equipe se félicitent de l'appréciation généralement portée sur les activités de recherche accomplies au sein du Centre de recherche juridique, en particulier les points forts, et souhaiteraient, dans le cadre de la procédure contradictoire mise en place avec l'AERES, fournir quelques éléments complémentaires d'analyse.

L'Equipe souhaite insister sur certains points forts qui ne paraissent pas toujours suffisamment mis en exergue dans le rapport et apporter sa réflexion sur les points à améliorer.

I. – Sur les points forts

Le dynamisme de l'Equipe et la qualité de sa composition méritent, compte tenu notamment du caractère ultra-marain du laboratoire de recherche, d'être soulignés.

Notre équipe parvient, malgré l'éloignement géographique qui est le sien, à attirer des chercheurs de premier plan, à former sur place d'excellents chercheurs et à maintenir un haut niveau d'exigence. Nos soutenances de thèses, en moyenne 3 par an, et de HDR, en moyenne 2 par an, réunissent à chaque fois des jurys composés d'universitaires de renom. Ce souci d'excellence nous conduit à développer une politique de recrutement à la fois ouverte sur l'extérieur et soucieuse d'intégrer les meilleurs de nos docteurs. Deux d'entre eux ont d'ailleurs été récemment recrutés en qualité de MCF.

Ces résultats doivent être mis en perspective avec la difficulté due à l'éloignement géographique de la Métropole et le relatif turn-over des enseignants-chercheurs de l'Equipe lié notamment à la difficulté que certains éprouvent à s'adapter à la vie insulaire. Nous sommes soucieux de la nécessité de maintenir ce niveau d'excellence et d'attractivité de notre laboratoire.

Le dynamisme de l'Equipe se manifeste à la fois par des publications soutenues et des colloques ou journées d'études fréquentes, associant à la fois des universitaires métropolitains de renom et des praticiens du droit.

Sur les publications, nous pouvons relever plus de 400 publications dans des revues à comité de lecture, 140 ouvrages ou parties d'ouvrages, 60 actes de colloques publiés et une trentaine de communications non publiées. Ces chiffres représentent une moyenne d'environ

20 publications par enseignant-chercheur étant entendu qu'environ 80% d'entre nous peuvent être considérés comme publiant. Il convient d'y ajouter l'existence d'un Atelier régional de jurisprudence publié au *JCP*, la *Revue juridique de l'Océan Indien* que le rapport d'expertise met justement en avant, la création du site Internet ainsi que, dans son prolongement, les projets de veille législative et de Centre de résolution des conflits.

Sur les colloques et journées d'études, dont la moyenne varie entre 2 à 6 par an, il convient d'insister sur leur grande qualité scientifique, sur le souci d'intégration dans l'environnement régional économique, juridique et institutionnel, ainsi que sur la présence d'intervenants extérieurs de grande notoriété malgré le coût élevé de leur participation. Il va de soi qu'il est infiniment plus lourd d'organiser de telles manifestations scientifiques à 10 000 kms de la Métropole que sur place, et que le dynamisme dont font preuve les organisateurs de ces manifestations mérite d'être signalé, reconnu et encouragé.

Au-delà de ces manifestations, nous souhaitons rappeler la forte implication des membres de l'Equipe dans le tissu local et régional (Madagascar, Maurice, Mayotte, Mozambique...) au travers de nombreux séminaires de formation auprès de banquiers, notaires, avocats et autres institutions publiques. Le rayonnement de notre recherche est important.

S'agissant de la "vie" du Centre, nous sommes conscients de la nécessité d'associer plus étroitement encore les doctorants afin de mieux les entourer et les encadrer. Mais nous nous permettons d'indiquer que des "moments de rencontre et de discussion" existent déjà, bien que leur fréquence puisse être renforcée, au travers de rencontres doctorales autour de la thèse, de rencontres scientifiques ainsi que de conférences-débats associant universitaires et praticiens, locaux et extérieurs, dont la mise en place interviendra dès cette année.

Nous souhaitons également insister sur les conditions de travail offertes aux chercheurs grâce au Centre de documentation doté de plusieurs ordinateurs, imprimante et photocopieur, connectés à l'ensemble des bases de données juridiques et à la documentation "papier" à l'enrichissement de laquelle une part substantielle de notre budget est affectée. Grâce à un technicien à mi-temps et un moniteur de bibliothèque, le Centre de documentation est accessible matin et après-midi, tous les jours de la semaine. Le cadre de travail a ainsi été considérablement amélioré au cours de ces dernières années. Il n'aurait sans doute pas été inutile de relever ce point dans le rapport. Ajoutons que, pour compenser l'éloignement géographique, le laboratoire finance une part substantielle du PEB des doctorants.

II. – Points à améliorer

La lecture du rapport d'expertise laisse apparaître que la pluridisciplinarité de notre Equipe constitue autant notre force que notre faiblesse. Notre force en ce qu'elle nous permet de couvrir à peu près l'intégralité de la science juridique et d'offrir une expertise dans quasiment tous les domaines du droit. Notre faiblesse parce qu'elle nous conduit, dans le respect des spécialités et domaines de prédilection de chacun, à définir des axes de recherche transversaux dont certains sont jugés trop généraux.

Le rapport d'expertise insiste avec raison sur l'axe de recherche prioritaire consacré à l'adaptation du droit à l'outre-mer. Nous sommes bien conscients que cet axe constitue notre principal particularisme et qu'il convient de poursuivre son développement. C'est déjà ce que nous faisons individuellement au travers de nos travaux de recherche et collectivement grâce à

la publication de la *Revue Juridique de l'Océan Indien*, véritable "vitrine" de notre laboratoire dans la Zone Océan Indien. C'est aussi en ce sens que s'inscrivent les projets de veille juridique et de Centre de résolution des conflits ainsi que notre étroite collaboration au projet de fédération de recherches avec les économistes et certains projets de recherche en cours avec le Laboratoire d'Economie et de Gestion (CEMOI). Ces derniers points attestent déjà de notre volonté d'ouverture vers d'autres domaines, en particulier l'économie, ainsi que nous y invite le rapport.

Mais nous ne pouvons pas limiter nos axes de recherche au droit de la Zone Océan Indien et à son particularisme ni concentrer exclusivement notre recherche sur ce thème, fût-ce en l'affinant comme le suggère le rapport, sous peine de donner à notre Equipe une "étiquette" exclusivement Outre-mer, voire laboratoire "cocotier", ce qu'il n'est pas et ne deviendra pas. Le souci d'excellence qui nous anime, tant au niveau de la recherche que de l'enseignement, nous impose de développer des axes, fussent-ils transversaux, intéressant la science juridique dans son ensemble et de nature à ne pas condamner les chercheurs du Laboratoire de La Réunion à... y rester.

Les sujets de thèse que nous proposons à nos jeunes chercheurs ne peuvent se limiter au droit de l'Océan Indien sans obérer gravement leurs chances d'habilitation et de recrutement en Métropole une fois devenus docteurs. En quoi certains des sujets de thèse en cours apparaissent-ils "trop généraux", selon les termes du rapport de l'AERES ? Est-ce parce qu'ils n'intéressent pas directement le droit de l'Outre-Mer ?

Les enseignants-chercheurs en poste ne peuvent réduire leur activité scientifique au thème de l'adaptation du droit à l'outre-mer sans prendre le risque d'être marginalisés et de compromettre gravement toute possibilité de mutation en Métropole. Nous devons respecter la liberté des enseignants-chercheurs tout en les invitant à s'intéresser au droit de la Zone Océan Indien. Mais il serait regrettable qu'une part significative de nos publications échappent aux axes de recherches du laboratoire au prétexte que celui-ci ne les a définis qu'en contemplation des spécificités locales.

A titre d'exemple, la publication de notre récent colloque sur "*Droit commun – Droit spécial (Regards croisés)*", dont le succès scientifique a été reconnu par tous les intervenants et participants, a été refusée par un grand éditeur juridique en raison des aspects relatifs à l'Océan Indien (1/2 journée sur le colloque de deux journées).

Nous sommes une équipe de recherche en droit, dont l'un des particularismes est de s'intéresser à l'adaptation du droit aux exigences d'outre-mer, mais dont la richesse dépasse largement cet aspect.

Le rapport indique que l'axe relatif aux droits fondamentaux est "insuffisamment spécifique pour aider à la construction d'une identité de centre". Nous ne partageons pas cet avis. Les droits fondamentaux présentent au contraire l'insigne mérite d'intéresser toutes les branches du droit, privé comme public, national, international et régional, et de nous permettre de travailler de concert. Les recherches d'ores et déjà accomplies en matière de droits fondamentaux montrent également qu'elles intéressent souvent, mais pas exclusivement, le droit de la Zone Océan Indien.

En revanche, nous aurions davantage partagé la critique si elle avait visé l'axe de recherche relatif au "contentieux". Ce thème, important pour des matières telles que le droit

constitutionnel, le droit administratif ou le droit international, ne présente en revanche aucune signification réelle en droit privé, sauf à le réduire à la procédure... Il n'est absolument pas fédérateur d'une Equipe pluridisciplinaire comme la nôtre. Cet axe avait naguère été proposé pour accompagner notre Master Recherche "Droit et contentieux". Le département ayant décidé de fermer ce diplôme à la prochaine habilitation en raison, notamment, de sa faible attractivité, il nous apparaît à la fois cohérent et judicieux de supprimer cet axe de recherche pour ne conserver que celui proposé pour l'accompagner, à savoir le thème de "l'unité du droit". Cet axe présente le mérite de nous orienter vers des recherches communes comparables à celles du récent colloque "Droit commun – Droit spécial" et d'associer l'ensemble de nos compétences au service d'une réelle recherche collective.